

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sabrina Boudreau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/18a45a9c158eb0f5226bf2ba>

Date d'obtention : 2024-02-21 16:12:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet d'uniformiser nos interventions et d'assurer un cadre clair de la démarche à suivre. Cela permet une prise en charge rapide de la victime afin de limiter les répercussions négatives. Les rôles des intervenants sont clairement définis afin d'assurer un partenariat efficace et dans l'intérêt de la victime. Un des objectifs est d'augmenter le sentiment de sécurité chez les jeunes et de préserver leur intégrité. Cette trousse permet d'accompagner les victimes avec respect et compréhension. En suivant la démarche d'intervention proposée, nous pouvons rapidement faire l'évaluation de la gravité et de l'urgence de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'augmenter mon sentiment de confiance et d'assurance si une situation semblable se produit dans mon milieu. Je saurai comment adapter mes interventions afin de rassurer et accompagner la victime dans ce processus. Je pourrai me référer à ce cadre afin d'agir dans l'intérêt du jeune en respectant les meilleures pratiques. Toujours garder en tête d'agir avec bienveillance et faire preuve de non jugement. Je pourrai être une personne de référence pour mes collègues et pour les jeunes de mon milieu.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il a été mentionné à plusieurs reprises de ne jamais consulter les images ou vidéos à caractère sexuel sur l'appareil du jeune. Cela est bien important de suivre les étapes de la trousse afin de venir vérifier les 4 éléments essentiels pour orienter adéquatement notre intervention. Ne pas oublier que si nous jugeons que la situation réfère à un acte malveillant, nous devons contacter la police dès que possible. Respecter la confidentialité des jeunes en question et ne pas ébruiter des informations qui pourraient venir nuire au dévoilement des jeunes.